



Regularisation par le travail

Par **Aghilas59**, le **26/09/2013** à **03:29**

bonjour a tous et a toutes!

je suis arrivé étudiant Algérien en septembre 2003, donc études, 2 diplômes validés (deug et licence mécanique, j'ai pas pu valider mon Master) jusqu'à 2010. Changement de statut vers commerçant, j'ai eu un refus après 3 réceptions suite à une magouille de la part de l'agent qui a fait l'enquête. suivi d'une OQT. Recours TA de Lille négatif. Puis cassation à Douai, j'ai eu gain de cause. l'OQT tombe. ils me demandent un titre de séjour. après tout ce temps la j'ai plus titre valide bien sûr. donc la décision pour ouvrir mon commerce n'a pas suivie...

1°) question 1: est ce que je peux demander la réouverture de mon dossier changement de statut étudiant >>> commerçant comme l'as promis Holland et la circulaire de Vals en s'appuyant sur la décision de la cour de cassation?

-J'ai déposé un dossier par rapport à la loi Valls du 28 novembre, dossier complet (8 fiches de paie, 5 ans de présence sur le territoire..) je viens d'avoir un refus. bien sûr ils m'opposent le travail sans autorisation de travail (mais, je paie les cotisations sociales comme l'indique la circulaire donc déclaré!!!). ils (la DIRECCTE) la situation du travail dans le Nord alors que je travaille sur Paris?? (code du travail stipule de regarder la situation dans le lieu où on travaille pas dans le lieu où on réside??).

Bon. recours hiérarchique au niveau du ministère de l'intérieur, office de l'immigration. confirmation de refus de la préfecture. ok.

L'office de l'immigration m'indique que ma demande doit être étudiée selon l'accord franco algérien de 68, article 7b????

question 2) peut on être régularisé, étant ex étudiant algérien, par cet accord, après 10 ans de présence??

et une dernière question: après ce refus, dans combien de temps pourai je redeposer mon dossier??? (à savoir ya des avocats qui disent 1 an)??

Pour le moment je sais pour les étudiants, ils demandent 5 ans de présence tenez vous bien IRREGULIERE!

Merci d'avance pour vos réponses!!

>>>>>LA RECHERCHE DE LA VERITE EST LA PLUS NOBLE PREOCCUPATION LA
PUBLIÉE EST UN DEVOIR.....

..